



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°11

Réunions du bureau Exécutif du : 23 Octobre 2020

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Olivier GONCALVES, Noël RIFFAUD et Denis SOTO

Assiste : M. Maxime APRUZZESE

Excusés : MM. Jérôme CASCALES, Nicolas PEZZOLI et Fabrice POREE

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif et CRA/CDA du 16.10 (PV 10) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres de CRA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion à la Ligue.

La CRA tient à préciser, que dans le cadre de la crise sanitaire, à la réception d'une information transmise soit par la Ligue et les services administratifs, soit par les clubs et/ou les Arbitres eux-mêmes, signalant un ou des résultats positifs au test COVID-19 après une rencontre, les Arbitres, ayant officié sur le match concerné, sont informés par mail qu'ils se retrouvent dans la situation de « CAS CONTACT ». En conséquence, ils devront prendre les mesures préconisées en pareille situation.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA/FFF :

Mail du 20.10 de la FFF relatif à la programmation du match en retard en CN U17 - MARIGNANE-GIGNAC F.C. / A.S. MURET le 25.10.

Mail du 23.10 de la FFF informant l'ensemble des clubs et des instances de son association à l'hommage rendu au Professeur Samuel PATY en faisant précéder les coups d'envoi des rencontres par une minute de silence ou d'applaudissements. La CRA a transféré cette information à tous les Arbitres de Ligue.

DES CDA :

GRAND VAUCLUSE :

Mail du 22.10 relatif à l'envoi en retour du fichier complété des effectifs Arbitres de District répartis par catégories.

Lu et pris note, la CRA remercie le Président pour ce retour rapide.

VAR :

Mail du 23.10 relatif à l'envoi en retour du fichier complété des effectifs Arbitres de District répartis par catégories.

Lu et pris note, la CRA remercie le Président pour ce retour rapide.

PROVENCE :

Mail du 23.10 relatif à l'envoi en retour du fichier complété des effectifs Arbitres de District répartis par catégories.

Lu et pris note, la CRA remercie le Président pour ce retour rapide.

DES CLUBS :

O. BARBENTANE :

Mail du 20.10 relatif à la demande d'un changement de désignation d'un Arbitre Assistant sur un match de R2 du 25.10 contre PEGOMAS ainsi que la récusation d'un Arbitre sur les prochains matchs.

Lu et pris note, la CRA remercie le Président et donne une réponse favorable.

ET. F.C. FREJUS SAINT-RAPHAEL :

Mail du 20.10 relatif à l'information pour 2 jeunes joueurs testés positifs à la COVID-19 lors de 2 matchs à FREJUS et à MONACO avec leurs équipes CR U15 et U16 R1.

Lu et pris note, la CRA remercie le club et informe par mails tous les Arbitres de Ligue et de District ayant officié sur ces 2 rencontres étant cas contact potentiels.

DES OBSERVATEURS :

- **DANTZER Éric** : mail du 20.10 relatif à un signalement sur l'observation d'un Candidat Jeune Arbitre de Ligue.

Lu et pris note, la CRA le remercie.

DES ARBITRES :

Frais :

- **OUGHCHA Zakaria** : mail du 19.10 relatif aux frais d'arbitrage perçus en regard des prestations effectuées notamment en CN19.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.
- **DEWOST Claire** : mail du 17.10 relatif au règlement non reçu des frais d'arbitrage pour un match du 13.09, le club de LA VALETTE n'ayant pas de chèques à l'issue de la rencontre.
Lu et pris note, la CRA la remercie et transfère le mail au service administratif concerné.

Rapport :

- **BARLOZZI Julien** : mail du 20.10 relatif à la transmission de son rapport d'arbitrage sur le match de COUPE DE FRANCE – A.S. MAXIMOISE / R.C. GRASSE du 18.10, n'ayant pu le valider sur MyFFF.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.
- **GUIMONNEAU Clément** : mail du 19.10 relatif à la transmission de son rapport d'arbitrage du match ISTRES F.C. / FC. COTE BLEUE du 18.10 en U18 R1 et de son rapport complémentaire sur des faits s'étant produits hors du terrain pendant le match. De plus, il informe la CRA suite à son audition comme témoin des officiels par les services de police.
Mail du 19.10 relatif à l'absence de l'Arbitre Assistant sur le match référencé ci-dessus.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.
- **ROMERO Antonio** : mail du 18.10 relatif à la transmission de son rapport d'arbitrage sur le match de COUPE MEDITERRANEE – U.A. VALETTOISE / SALON BEL AIR FOOT du 18.10 pour signaler une erreur constatée sur la FMI.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au service administratif concerné.
- **DJAYET Stan** : mail du 18.10 relatif à la transmission de son rapport d'arbitrage sur le match CR U14 - ASPTT MARSEILLE / AS. MONACO F.C. du 18.10 rapportant des faits s'étant produits à la mi-temps et en fin de match.
Mail du 18.10 relatif à l'activation de son adresse ligue et à la perception du maillot d'entraînement.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail aux services administratifs concernés.
- **GIRIN Gaëtan** : mail du 21.10 relatif à la transmission d'un rapport sur le comportement d'un officiel lors d'un match s'étant déroulé en date du 17.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera ce dossier lors d'une prochaine réunion.

Courrier : Autres demandes

- **BOUBECHA Mohamed** : mail du 20.10 faisant part à la CRA de son impossibilité de pouvoir arbitrer le 24.10 en raison de son activité professionnelle liée à la crise sanitaire.
Mail du 23.10 relatif à la transmission de l'attestation de son employeur justifiant cette demande.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour l'application du protocole et transfère l'information au pôle Désignations.
- **DAHAS Smaïn** : mail du 07.10 relatif l'envoi du justificatif lié à son indisponibilité du 08.11.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **HALLOULI-ERRAFIK Anouar** : mail du 21.10 relatif au fait qu'il ne peut être disponible en date du 31.10 en raison d'un remplacement professionnel justifié par l'attestation transmise.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour l'application du protocole et transfère l'information au pôle Désignations.
Mail du 22.10 relatif au règlement à appliquer sur le match de CNFE du 24.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **SILVESTRE Alexandre** : mail du 22.10 relatif à sa demande de pouvoir être désigné en binôme avec Walid YOUSSEF Arbitre Assistant de Ligue.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui précise que l'Arbitre associé au binôme doit également transmettre cette demande afin de pouvoir être validé.
- **LE BRIS Romain** : mail du 23.10 faisant part de son impossibilité de pouvoir assurer une désignation ce weekend du 24.10 en raison d'un remplacement professionnel justifié par l'attestation transmise.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour l'application du protocole et transfère l'information au pôle Désignations.

- HOLLECKER Sébastien : mail du 23.10 faisant part de son impossibilité de pouvoir assurer une désignation ce weekend du 24 et 25.10 en raison d'un prolongement d'un stage professionnel prolongé en raison de la crise sanitaire.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère l'information au pôle Désignations.

Indisponibilités médicales :

- GUILIANO Lorenzo : mail du 21.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage et d'arrêt du travail jusqu'au 20.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- GUERFI Méllia : mail du 22.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage pour une durée de 7 jours.
Lu et pris note, la CRA la remercie et transfère ces informations au pôle Désignations.
- MARINSALTI Alexis : mail du 23.10 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage pour une durée de 7 jours et de l'arrêt de travail correspondant.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère ces informations au pôle Désignations.
- BERSAN Maxime : mail du 23.10 relatif à la transmission d'un avis de la CPAM étant cas contact après un match du weekend précédent justifiant son indisponibilité sur le weekend du 25.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour le document et également pour avoir informé les Arbitres ayant officié le weekend précédent avec lui étant potentiellement cas contact, et transfère ces informations au pôle Désignations.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [numéro_licence@lmedfoot.fr] à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 17.10 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue du Pôle Promotionnels pour les informer qu'en raison des nouvelles mesures prises en raison de la crise sanitaire, le 2° test est reporté au Samedi 31.10 à 09h30 à la Ligue.
- Le 21.10 : mail envoyé aux Arbitres de Ligue « cas contact » possibles sur des matchs du 17 et 18.10.
- Le 23.10 : mail envoyé aux Arbitres de Ligue et Observateurs de la CRA pouvant être impactés sur leurs trajets retour par les mesures de couvre-feu le samedi 24.10 pour les matchs se déroulant le 24.10 vers 18h00 afin de leur transmettre l'attestation de déplacement dérogatoire et pour signaler les difficultés aux accès des vestiaires sur certaines installations sportives.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 23.10.2020

Sont toujours en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

- LE CORRE Juluan : du 07.08 au 31.12.2020
- SMOUNI Hicham : du 18.08 au 14.02.2021

- LARBI Saber : du 09.09 au 31.12.2020
- DAMIR Guillaume : du 10.09 au 25.10.2020
- CHABANE Loïc : du 22.09 au 15.11.2020
- GUILIANO Lorenzo : du 28.09 au 15.11.2020
- ALEXANDRE Jordan : du 01.10 au 28.12.2020
- CHNIBA Kamel : du 09.10 au 07.11.2020
- GUERFA Méllia ; du 22.10 au 29.10.2020
- BERSAN Maxime : du 23.10 au 28.10.2020
- MARINSALTI Alexis : du 23.10 au 30.10.2020

POINT SUR INDISPONIBILITES DU 26.10 AU 22.11.2020

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace MyFFF depuis le 01.07.2020.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion à la Ligue ouverte à partir de 14h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

Prochaine réunion de CRA Le 30 Octobre 2020

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**